



DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE L'ENERGIE
Office du patrimoine et des sites - Service des monuments et des sites

DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE L'ENERGIE
Office cantonal de l'énergie

Le Programme Bâtiments

Demande d'attestation de protection patrimoniale

Les services concernés attestent que le bâtiment désigné en référence est sous regard de la protection du patrimoine. Le critère fédéral allégé est applicable pour la subvention.

A remplir par le requérant

La demande concerne les éléments suivants :

A) fenêtres U vitrage ≤ 0.70 [W/m²K], ou ≤ 1.00 [W/m²K] en cas de protection du patrimoine (seulement pour mesure M-14)

B) parois contre l'extérieur U paroi ≤ 0.20 [W/m²K], ou ≤ 0.25 [W/m²K] en cas de protection du patrimoine

C) parois contre terre U paroi ≤ 0.25 [W/m²K], ou ≤ 0.28 [W/m²K] en cas de protection du patrimoine

Adresse du bâtiment :

Commune :

EGID¹ :

N° requête en autorisation de construire, si connu :

Nom et adresse du requérant :

Joindre au moins une photo de la façade ainsi que, pour les fenêtres, une photo de l'intérieur.

Information importante

Le projet devra, préalablement à toute commande, être approuvé par le service des monuments et des sites, cas échéant dans le cadre d'une requête en autorisation de construire.

A remplir par l'administration

Remarque du canton :

Genève, le

Pour le service des
monuments et des sites

Pour l'office cantonal
de l'énergie

**Le formulaire rempli est à adresser au : Service des monuments et des sites
CP 22
1211 Genève 8.**

¹ L'EGID est l'identifiant fédéral de bâtiment et peut être obtenu sur avec le lien suivant <http://www.ge.ch/egid>